

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12+1proc

Deux mille vingt deux

Date de la Convocation

20 mai 2022

Denise.

Et le vingt-cinq mai
à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA

Date d'affichage

20 mai 2022

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, BAGNIS
Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, BONNAURE Martin CHAMPETIER Dominique, De BOURNET
Catherine, MARTEL Magalie, ROTH Eberhard, VIALLE Romain.

Absents excusés : DEVERNAY Anne-Sophie donne procuration à HOFFMAN Françoise
ADAM Marc et JAUZION Bruno excusés

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

**1- Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par la commune de
moins 3 500 habitants**

A compter du 1^{er} juillet 2022 par principe, pour toute les collectivités, la publicité des actes sera assurée sous forme électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes afin de faciliter l'accès à l'information des tous les administrés et d'autre part de se donner le temps de la réflexion globale pour l'accès dématérialisé des actes ; le conseil municipal décide que l'affichage des actes réglementaires continuera de se faire par affichage en mairie.

POUR : 13

**2- Adoption du référentiel M 57 au 1^{er} janvier 2023 et à l'expérimentation du
compte financier unique sur les comptes 2023**

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à adopter la nomenclature comptable M 57 par anticipation au 1^{er} janvier 2023 et l'autorise à signer la convention entre la commune et l'Etat et tout document afférent à ce dossier.

POUR : 13

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré 25 mai 2022
Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tél. 04.75.39.67.17
Fax 04.75.39.09.41